Le Mans
UNE MÉTROPOLE UNE VILLE durable

VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE
MÉTROPOLE EN TRANSITION

Le Mans

Le Mans métropole
Communauté urbaine

DOSSIER DE PRESSE

Le Mans
UNE MÉTROPOLE UNE VILLE durable

Amplifier la transition énergétique et environnementale du territoire du Mans Métropole en dotant la collectivité d'une véritable politique publique, telle est la feuille de route clairement affichée aujourd'hui par le nouveau Maire-Président.

L'enjeu est de renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire en conjuguant notamment « transition énergétique et intérêts économiques ».

Des thématiques prioritaires apparaissent :

- la qualité de l'air (véritable enjeu de santé publique, le suivi de la qualité de l'air a fait l'objet en 2017 de la création d'un comité « pollution de l'air extérieur »),
- Le stockage du carbone (en développant l'usage du bois et de la biomasse, comme par exemple la technique de l'hydrochar utilisé en agriculture biologique),
- le développement de la mobilité durable (comme par exemple la marche à pied, le vélo, les transports collectifs, la mobilité hydrogène),
- Le développement des énergies renouvelables
  - ➤ une étude dilligentée par le Pays du Mans devrait permettre d'identifier les potentiels sur le territoire, comme l'ydroélectricité, la méthanisation en péri-urbain, le « petit éolien (arbres à vent), le bois dans la contruction ou comme énergie,
  - ➤ Parallèlement la mise en place d'un plan solaire sera de nature à systématiser le recours au solaire photovoltaïque,
  - ➤ Enfin le développement de l'autoconsommation électrique (portée de manière collective ou par des particuliers) est l'un des sujets de renégociation d'un nouveau contrat avec le concessionnaire ENEDIS.
- La récupération de chaleur (le raccordement de la Percée centrale à l'Unité de Valorisation des Déchets de la Chauvinière est en cours de réflexion),
- La rénovation énergétique,
  - ➤ L'un des axes du nouveau Plan Local de l'Habitat en cours d'élaboration concerne la rénovation des bâtiments du parc privé ou social,
  - ➤ Pour les bâtiments de la collectivité, la mise en place d'une stratégie patrimoniale doit permettre d'améliorer l'efficacité énergétique,
- le développement de l'agriculture urbaine (thème qui sera développé dans le Plan Agricole et Alimentaire de Le Mans Métropole en cours d'élaboration),
- L'économie de la « valorisation » qui s'attache au cycle de vie des produits.

Contacts Presse : Laurence **Schausi - 02 43 47 38 81 // laurence.schausi@lemans.fr**

SOMMAIRE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 4

Le nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
Sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux et solutions énergétiques

PLAN ÉNERGIE SOLAIRE 5-7

Objectifs à moyen et long terme
Les réalisations
Le plan d'action

RÉSEAUX D'ÉNERGIE 8-10

Le réseau de chaleur métropolitain
Le réseau public de distribution d'électricité
Le réseau public de distribution de gaz
Les chiffres clés

PRODUCTION D'ÉNERGIE 11-12

Unité de Valorisation Énergétique des Déchets
Méthanisation

UNE MÉTROPOLE AGRICOLE 13

Les chiffres clés

PLAN DE VÉGÉTALISATION 14-15

Engagements pour renforcer le retour du « végétal en ville »
Axes de travail et pistes d'actions

Contacts Presse : Laurence **Schausi - 02 43 47 38 81 // laurence.schausi@lemans.fr**

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Plan Climat Énergie (PCE) Le Mans Métropole – Ville du Mans organise et présente le plan d'actions de la collectivité pour la transition énergétique.

LE NOUVEAU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a introduit de nouvelles dispositions concernant les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) afin qu'ils intègrent un volet « air ». Ainsi depuis juin 2016, les PCET sont devenus des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

Les PCAET doivent désormais prendre en compte, entre autres, les questions suivantes :

- la séquestration du CO2,
- la vulnérabilité au changement climatique,
- l'identification et la lutte contre les polluants atmosphériques,
- l'adaptation au dérèglement climatique.

Les objectifs du Plan Climat Énergie, adopté par les 2 assemblées en septembre 2014 devront être réajustées. Pour mémoire, ils visaient à l'horizon 2020 (sur la base d'un diagnostic établi en 2010), une réduction de 20% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), une amélioration de 20 % l'efficacité énergétique, une part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie portée à 20% . Il convient de souligner que ce dernier objectif est largement dépassé depuis l'extension du réseau de chaleur. L'année 2019 devrait voir l'aboutissement du travail l'élaboration du PCAET commencée en 2018. Ce travail a été confié au Syndicat Mixte du Pays du Mans en étroite collaboration avec les services de Le Mans Métropole. Parallèlement une étude afin d'évaluer le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire a été engagée.

SENSIBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE AUX ENJEUX ET SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES

La transition énergétique est l'affaire de tous. Il convient de mobiliser et de sensibiliser les habitants et les partenaires des deux collectivités. C'est l'objet du soutien apporté à l'Espace Info Énergie et des rencontres « Ville-Nature ».

Conventionnement avec l'Espace Info Énergie

Le Mans Métropole soutien depuis sa création l'Espace Info Énergie de la Sarthe qui offre une information gratuite et objective sur les travaux d'efficacité énergétique et les éco gestes. Les particuliers et les petites entreprises peuvent ainsi bénéficier de conseils techniques et financiers personnalisés.

Les orientations pour 2019 sont le dispositif du Programme d'Intérêt Général (PIG) attaché aux travaux d'amélioration de l'habitat , les plateformes de rénovations énergétiques, les groupements de travaux, avec l'objectif de massifier les interventions.

Les rencontres « Ville – Nature »

Après l'alimentation en 2017, la 2ème édition des rencontres « Ville – Nature » s'est portée en 2018 sur une mise en lumière des liens entre la ville, l'urbanité et la nature. La présence de la nature dans la ville mais aussi les liens ville-campagne ont été au cœur de cette édition qui s'est déroulée du 30 mai au 5 juin 2018. Parmi de nombreuses animations, des initiatives comme celles des Jardins dans les écoles et des Jardins partagés qui séduisent de nombreux habitants ont été mises en avant.

Contacts Presse : Laurence **Schausi - 02 43 47 38 81 // laurence.schausi@lemans.fr**

PLAN ÉNERGIE SOLAIRE

Le potentiel photovoltaïque sur la ville est largement sous exploité.

■ Les usages électriques peuvent être compensés par une électricité produite localement.

➤ Toitures.
➤ Surfaces urbanisées.

Utiliser l'électricité produite localement permet de se prémunir des hausses continues de l'électricité (+ 3% par an à minima). La production actuelle d'électricité solaire par la collectivité est faible (< à 0,5% de la consommation électrique).

OBJECTIFS À MOYEN ET LONG TERME

Viser un objectif « territoire à énergie positive » : produire autant d'énergie renouvelable que nous en consommons (horizon 2050).

➤ 1/3 par le solaire , 1/3 biomasse , 1/3 méthanisation.
➤ Une part résiduelle des autres énergies : éolien, géothermie…

À moyen terme (2025) : 10 % de l'énergie consommée sera solaire => +/- 400 GWh

LES RÉALISATIONS

■ Principales réalisations actuelles :

➤ Arche de la Nature, maison Robert Manceau, cuisine centrale, école Jean Mermoz, centre de loisirs des Maillets, centre de loisirs des Étangs Chauds…

• **600 m² de photovoltaïques, 350 m² solaires thermiques.**

■ Réalisations à venir (fin 2019) :

➤ École Bachelard, 700 m²,
➤ École Gérard Philippe, 550 m²,
➤ Salle de tennis de table 680 m²,
➤ Restaurant Chauvinière 120 m² (autoconsommation),
➤ 10 sites Cénovia : 3 000 m².

• **Surface en projet 5000 m² de photovoltaïque : soit multiplication par 5 en 1 an.**

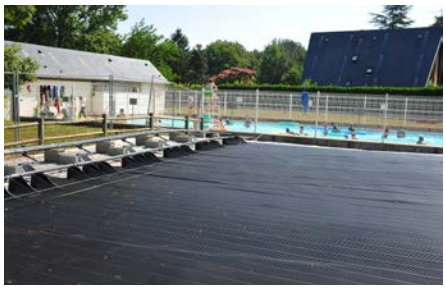

Centre de loisirs des Etangs-Chauds. Tapis solaire thermique chauffant l'eau de la piscine

LE PLAN D'ACTION

Sobriété et efficacité énergétique :

■ La production solaire complète les deux axes prioritaires : **sobriété** (réduction des usages) et **efficacité** (économies d'énergies).

➤ Poursuivre nos efforts sur les économies (Éclairage, écogestes, performances des matériels et bâtiments…), s'engager sur une réglementation thermique supérieure à 2012.

■ La volonté de produire des énergies renouvelables doit s'accompagner d'une cohérence : consommer des EnR tant que l'on ne peut atteindre la « neutralité » :

➤ Poursuivre et amplifier nos achats d'électricité et de gaz « renouvelables » et autant que possible locaux et responsables.

Contacts Presse : Laurence **Schausi - 02 43 47 38 81 // laurence.schausi@lemans.fr**

Intégrer du solaire (photovoltaïque ou thermique) sur toutes les constructions nouvelles.

Mobiliser les toitures de nos bâtiments publics :

- Faire l'inventaire des toitures disponibles sur le patrimoine de la collectivité : orientation favorable, structure adéquate, étanchéité compatible.
- Là où le bâti ne peut accueillir des panneaux classiques : recherche de solutions technologiques innovantes (membranes, technologie en développement).

Mobiliser le potentiel des toitures de nos établissements publics :

- Pépinières d'entreprises (Le Mans Dev), bâtiments exploités par Cénovia, Parc des expositions, SETRAM, Antares...

Mobiliser le potentiel au sol, sans obérer l'urbanisation future :

- Ombrières sur les parkings (Étude sur le parc Setram Piffault, parking relais), autres zones imperméabilisées ciblées (Parc des expositions, MMArena, Gèmerie), mobiliser les friches ou terrains non commercialisables (ZAC Monné, délaissés des zones industrielles), friches commerciales ou industrielles, délaissés SNCF.

Mobiliser les toitures des organismes de logement social :

- Patrimoine de Le Mans Métropole Habitat, rencontre avec les bailleurs : Sarthe Habitat, Mancelle d'habitation…

Mobiliser nos partenaires publics : toitures et parking :

- Hôpital , Pôle Santé Sud , CPAM, l'université, les collèges => CD72, les lycées => Région, l'ACO, l'Armée...

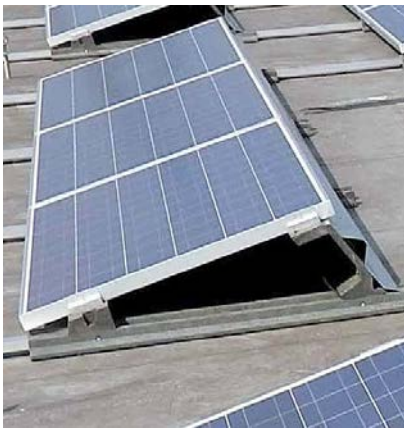

Mobiliser les acteurs privés et entreprises :

- Identifier les 50 plus grosses toitures et les 20 plus gros parkings du territoire, grandes surfaces commerciales, bâtiments à vocation logistique.
- Définition de scénarios et montages technico-économiques et d'une offre de développement avec un opérateur :
  - ➤ Location de toitures et investissement, co-investissement avec le propriétaire / locataire des bâtiments.
- Contact avec les entreprises intéressées.
  - ➤ Clubs d'entreprises, Le Mans Dev...

Agir auprès des particuliers :

- Réaliser un « cadastre solaire » (inventaires des toitures, orientation, prédiagnostic du potentiel d'installation de panneaux solaires).
- Missionner une structure pour animer le cadastre solaire :
  - ➤ Identification des quartiers avec le plus grand potentiel, organisation de réunions publiques par quartier pour promouvoir l'outil, accompagnement des particuliers dans leurs démarches auprès des installateurs et d'ENEDIS, organisation éventuelle d'achats groupés pour réduire les coûts (Installation, achat du matériel …).
- Offre de prestation auprès des copropriétés.
- Accompagner le développement de la coopérative régionale d'investissement citoyen dans les EnR (CoWatt). Offrir aux particuliers qui le souhaitent la possibilité d'investir dans la création de toitures solaires : identification d'une première opération.

Accompagner l'émergence d'un cluster sur les énergies solaires et renouvelables au Mans :

- Animation par Le Mans Dev d'un « club des acteurs du solaire ».
  - ➤ Stockage d'énergie, batteries, installations solaires, gestionnaires et installateurs de réseaux, numériques, électroniques et électricité, université (Laboratoire des matériaux), acteurs de la mobilité électrique, du Bâtiment…

Déploiement des technologies connexes au solaire :

- Réalisation d'une première « boucle locale d'autoconsommation ».
- Implication dans la démarche régionale « Smart Grid » (réseau intelligent).
  - ➤ Accompagnement de ces projets avec ENEDIS et les porteurs de projet.
- Déploiement (raisonnable) de bornes de recharges des véhicules électriques (parking CENOVIA, parcs relais).

Orientation dans le PLUc en cours d'élaboration de la priorité donnée au solaire :

- Déclinaison d'orientations favorisant la mise en œuvre des technologies solaire (photovoltaïque, solaire thermique, bioclimatisme…).
- « Empêcher d'empêcher » le déploiement du solaire par des rédactions contradictoires.

Accompagner l'émergence d'une filière hydrogène :

- L'hydrogène est un moyen de stocker l'énergie (chaleur, électricité) et de répondre à la problématique de l'intermittence des EnR.
- Émergence d'une filière hydrogène locale.
  - ➤ Permettre la circulation de véhicules (VL ou PL) à partir d'hydrogène produit localement (pas d'importation) et à partir de sources renouvelables, s'appuyer sur le potentiel du territoire : Plan solaire, UVED et réseau de chaleur, production de biométhane, créer une filière R&D, faire reconnaître la capacité d'innovation du Mans, identifier d'autres utilisations possibles.
- Accompagner la mise en œuvre des véhicules hydrogène par l'ACO.
- Test d'un premier bus à hydrogène en 2019 et d'une chaudière à hydrogène.
- Implantation d'une station hydrogène.

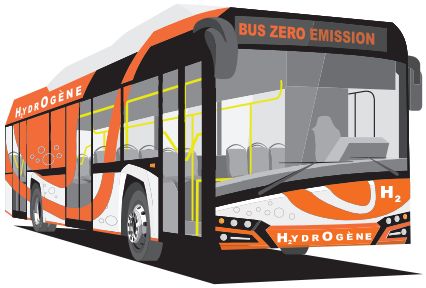

S'intégrer dans la chaine des ENR :

- Le solaire n'est pas exclusif des autres énergies renouvelables, en lien avec le Pays du Mans, il convient de travailler sur :
  - ➤ Bois énergie : taille et entretien de haies, d'espaces verts, biométhane : valorisation des déchets organiques (OM, IAA, agricole, STEP), géothermie, hydroélectricité et éolien : potentiel à explorer, énergies fatales : réseau de chaleur et UVED, extension et intégration de nouvelles techniques de production et de stockage.

S'organiser et organiser les acteurs pour la réussite de ce plan :

- Moyens humains : ingénierie, et animation territoriale, collaboration avec le Pays du Mans (PCAET et économie circulaire), adapter les services de la collectivité, embauche d'un agent dédié au programme EnR.
- Moyens financiers. Études à réaliser : potentiel, cadastre solaire, montages juridiques…
- S'appuyer sur la SPL pour financer le plan et les équipements, mais aussi sur des partenaires externes (Caisse des Dépôts, partenaires privés, voire citoyens) pour certaines opérations.
- Fédérer les acteurs : services, CENOVIA, Le Mans Dev, Université, associations, Pays, concessionnaires, bailleurs, entreprises (CAPEB / FFB)… => Conseil de la Transition.
- Montrer notre capacité à faire et à réussir ce plan : motiver et impliquer nos partenaires (Pays, Département, Région, entreprises, habitants, associations).
- Mutualiser les moyens de la Métropole et des différents partenaires, notamment le Pays du Mans, pour accompagner les communes qui souhaitent s'engager dans cette direction.
- Prendre la compétence Transition énergétique au niveau de la métropole.
- Cohérence : assurer l'intégration cohérente de ce plan dans le Plan Climat Air Énergie Territorial 2019-2025 à l'échelle du Pays du Mans, notamment concernant les objectifs d'économie d'énergie, de production d'EnR et de réduction des gaz à effet de serre.

Contacts Presse : Laurence **Schausi - 02 43 47 38 81 // laurence.schausi@lemans.fr**

LE RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLITAIN

Inauguration le 16 novembre 2018

Le Mans Métropole a concédé à la société Syner'gie, filiale du groupe Dalkia dédiée à cette concession, le service public de la chaleur. Le nouveau contrat, signé le 27 juillet 2016 pour 24 ans prévoit la réalisation de 23 M€ de travaux de modernisation et d'extension du réseau.

Ces travaux permettent de mieux valoriser la chaleur produite par l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED) de la Chauvinière et de contribuer fortement à la transition énergétique de notre territoire.

Le réseau de chaleur métropolitain outils de transition énergétique

- ***Contribution notable au Plan Climat Energie : - 37% d'émission de CO2***
  Les travaux sur l'UVED et le réseau de chaleur métropolitain contribuent très fortement aux objectifs du Plan Climat Énergie de Le Mans Métropole en permettant, à l'horizon 2020, d'augmenter la production d'Énergie Renouvelable et de Récupération (ENR&R) de 100 Gigawattheures/an et de diminuer de 32 000 tonnes/an les émissions de CO2 du territoire (équivalent à 8 500 voitures en moins). Ramené aux émissions de CO2 calculés par le Bilan Carbone de la ville du Mans et de Le Mans Métropole (86 000 tonnes d'équivalent CO2 annuel), ce projet permet à lui seul d'aller au-delà de l'objectif de 2020 (- 20% de CO2) avec une économie de 37%.

- ***Tarif de la chaleur concurrentiel et stable***
  L'interconnexion entre l'UVED et le réseau de chaleur des Bords de l'Huisne a déjà permis de diminuer de près de 23% le prix de chaleur pour les locataires et de leur éviter la hausse du prix du gaz et de la fiscalité carbone.
  Après développement, le réseau desservira 18 000 équivalents logements dont 8 000 logements sociaux, avec un tarif de la chaleur peu sensible au cours volatil des énergies fossiles. En effet, la part de 84% de chaleur distribuée issue de l'UVED est basée sur un prix de vente en sortie de l'UVED de 20,50€/MWh indexé sur le coût de la vie.

- ***Une synergie entre les concessions UVED et réseau de chaleur***
  La négociation de la concession du réseau de chaleur métropolitain a été menée en parallèle de celle de l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets (UVED). Les contrats permettent ainsi d'optimiser la production et l'utilisation de la chaleur de combustion des déchets. L'UVED triple ainsi sa capacité de production de chaleur et le réseau de chaleur valorisera cette chaleur renouvelable à hauteur de 84% de la chaleur distribuée. Le complément et le secours seront assurés par les chaufferies gaz d'Allonnes et de Bords de l'Huisne qui restent nécessaire lors des pics de consommation hivernaux.

Contacts Presse : Laurence **Schausi - 02 43 47 38 81 // laurence.schausi@lemans.fr**

■ ***Les travaux se poursuivent en 2019***

La dernière phase des travaux dits de « premier établissement » prévus au contrat va se dérouler au cours l'année 2019 pour une livraison avant le 1er janvier 2020.

Il s'agit de l'extension du réseau sur les quartiers de Vauguyon et des Sources pour raccorder de nouveaux logements et équipements publics (collèges, gymnases et écoles) jusqu'au Pôle Santé Sud. Ce dernier est également susceptible de se connecter, des discussions sont en cours avec syner'gie.

Parallèlement, doit s'achever en 2019 la rénovation de la chaufferie des Bords de l'Huisne. Le nouvel équipement est partiellement construit et permet déjà d'effectuer l'appoint et le secours en lieu et place de l'ancienne chaufferie. Cette dernière va être déconstruite en 2019, la nouvelle chaufferie sera agrandie et l'ensemble du site sera entièrement réaménagé.

■ ***L'étude la poursuite du développement du réseau vers le centre-ville du Mans***

Le schéma directeur des réseaux de chaleur élaboré en 2014 prévoyait, au-delà des travaux concédés à syner'gie, le développement du réseau vers le centre-ville du Mans en passant par l'avenue Bollée. En effet, un réseau de chaleur a vocation à se développer dans les quartiers où la densité est la plus forte. Une étude est donc à conduire pour envisager ces développements et les coordonner avec les travaux d'aménagement urbain pour la création d'une chronoligne sur l'avenue Bollée.

LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Les communautés urbaines détiennent depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014 une compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Cette compétence s'agissant de Le Mans Métropole est aujourd'hui limitée au territoire de la Ville du Mans. Pour les 18 autres communes de la métropole, c'est le Département de la Sarthe qui est propriétaire des réseaux.

Le contrat en cours arrivant à échéance fin mai 2019, l'année 2018 a été mise à profit pour négocier un nouveau contrat avec l'exploitant ENEDIS en bénéficiant d'un nouveau modèle de contrat qui a fait l'objet de la signature d'un accord-cadre en décembre 2017 entre France Urbaine, la Fédération Nationale des Communes Concédantes et Régies, Enedis et EDF.

Cet accord confirme la solidarité territoriale nationale, via la péréquation tarifaire et financière. Les évolutions et les enjeux du texte proposé favorisent une déclinaison locale des investissements à réaliser, par le jeu de l'élaboration de schémas directeurs et de programmes pluriannuels. Les objectifs recherchés de manière concertée avec l'exploitant s'attachent à :

- poursuivre la sécurisation du réseau,
- améliorer les classes de précision concernant la position des réseaux,
- orienter les investissements vers des enjeux de transition énergétique (développement des énergies renouvelables, stockage de l'énergie, développement du numérique, autoconsommation),
- prévenir les situations de précarité énergétique.

LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ

De même, les communautés urbaines détiennent depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014 une compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

Le Mans Métropole exerce aujourd'hui cette compétence sur l'ensemble des communes de son territoire desservies en gaz, soit 16 communes. En effet les opportunités économiques n'ont pas permis à ce jour d'envisager un développement du réseau vers les Communes de Trangé, Chaufour Notre Dame et Fay.

Le nouveau contrat conclu en janvier 2017, d'une durée de trente ans, prévoit notamment des dispositions concernant :

- la protection de l'environnement (notamment la qualité d'insertion des ouvrages),
- le raccordement des installations de production de bio-méthane, avec notamment à l'horizon 2021, la mise en service de l'unité de méthanisation de la station d'épuration sur le site la Chauvinière.

CHIFFRES CLÉS

RÉSEAU DE CHALEUR

- 23 M€ de travaux à livrer avant le 1er janvier 2020
- 40 km de réseau à construire avant le 1er janvier 2020 (doublement du linéaire)
- 84 % de la chaleur distribuée issue de l'UVED
- 32 000 tonnes de CO2/an économisé à partir de 2020
- 18 000 équivalents logements desservis par le réseau de chaleur en 2020

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

- longueur de réseau : 1 070 km
- nombre de clients consommateurs : 88 381
- quantité d'électricité acheminée : 708 Gigawattheures
- quantité d'électricité produite : 0,105 Gigawattheures
- nombre de clients producteurs : 262

DITRIBUTION DE GAZ

- Longueur du réseau : 862 km
- Quantité de gaz acheminée : 1 600 Gigawattheures
- Nombre de clients desservis : 67 500
- Quantité de biométhane produite : 0

Contacts Presse : Laurence **Schausi - 02 43 47 38 81 // laurence.schausi@lemans.fr**

UNITÉ DE VALORISATION ENERGÉTIQUE DES DÉCHETS

Inauguration le 16 novembre 2018

Fin des travaux visant à optimiser la production d'énergie et la communication.

Les travaux de modernisation de l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets et l'Unité de Traitement des Mâchefers, engagés par la société Syner'Val dans le cadre du nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP), touchent à leur terme.

Travaux d'optimisation des performances énergétiques :

- L'optimisation du raccordement de l'échangeur existant du réseau de chaleur d'Allonnes, pour atteindre une puissance de 10 Mégawatts
- la création d'une nouvelle sous-station de chauffage urbain pour le réseau des Bords de l'Huisne de 22 Mégawatts,
- le remplacement du Groupe Turbo-Alternateur (GTA) pour optimiser l'utilisation de la vapeur,
- l'intégration d'une Pompe à Chaleur (PAC),
- la récupération d'énergie sur les fumées par l'installation d'économiseurs dans les cheminées.

Communication

De nombreux supports de communication ont ainsi été créés (film, site internet, maquette en réalité augmentée) et un circuit de visite pédagogique a été aménagé sur l'UVED (inauguré le 16 novembre 2018).

Ce qui change en 2019

14,4 M€ de travaux préfinancés par Syner'Val ont ainsi été réalisés, essentiellement sur l'optimisation de la production d'énergie avec un rendement attendu de 90%. À compter de 2019, l'UVED va ainsi quasiment doubler sa vente d'énergie en passant de 100 Gigawattheures à plus de 184 Gigawattheures par an, dont 135 Gigawattheures de chaleur et 49 Gigawattheures d'électricité correspondant respectivement aux besoins annuels de 18 000 et 3 500 foyers.

Contacts Presse : Laurence **Schausi - 02 43 47 38 81 // laurence.schausi@lemans.fr**

MÉTHANISATION

La station d'épuration (STEP) de la Chauvinière, construite en 1966 et dont la filière eau a été réhabilitée en 2003, traite les eaux usées de la ville du Mans, de 6 communes de la Métropole (Le Mans, Allonnes, Coulaines, Rouillon, Sargé Les Le Mans et Yvré l'Évêque) et de la commune de Saint-Pavace via une convention spécifique.

Par délibération en date du 26 novembre 2015, il a été acté la mise en œuvre d'un marché global de performance afin, d'une part, de réaliser une filière de méthanisation des boues de la STEP avec injection du gaz dans le réseau de GRDF, et d'autre part, d'assurer l'exploitation de la STEP pour une période de 9 ans.

L'objectif des travaux consiste en la valorisation énergétique des boues produites lors du traitement des effluents, grâce à une digestion mésophile (37°) de celles-ci dans des enceintes (digesteurs). Cette digestion entraîne une réduction d'un tiers du volume de ces boues (et donc du coût de leur élimination) et la production de biogaz (méthane) qui, une fois purifié, peut être injecté dans le réseau de GRDF.

L'injection du méthane dans le réseau de GRDF débutera fin novembre 2020. La quantité de gaz produite sera de l'ordre de 13 GigaWh/an, soit l'équivalent de la consommation en chauffage de 1 000 logements ou la consommation en carburant d'une flotte de 60 bus.

Le potentiel de production de biométhane sur le territoire du Pays du Mans est estimé à 382 Gigawattheures, soit 22% de nos consommations de gaz. Pour mettre à profit ce potentiel d'énergie renouvelable, Le Mans Métropole souhaite encourager le développement de la méthanisation en lien avec les agriculteurs de son territoire et la Chambre d'agriculture.

UNE MÉTROPOLE AGRICOLE

LANCEMENT OFFICIEL DU PÔLE D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION EN AGRICULTURE MÉTROPOLITAINE LE 15 NOVEMBRE 2018

Le Mans Métropole a décidé en septembre 2017 la mise en place d'un Plan Agricole et Alimentaire Territorial, avec pour objectif de générer une nouvelle dynamique autour des thématiques « agriculture métropolitaine » et « alimentation de qualité ».

L'enjeu pour Le Mans Métropole au travers de ce dossier est :

- la création d'emplois,
- le développement des circuits courts alimentaires,
- le développement des productions alimentaires de qualité,
- le développement de l'agriculture biologique, des filières sous labels et signes de qualité,
- le maintien et développement de l'agriculture péri-urbaine, en identifiant les besoins fonciers dédiés à cette économie,
- une offre en produits alimentaires de qualité pour les publics en précarité,
- un marketing du territoire (valorisation touristique et filières de développement économique).

Il s'agit d'édifier les bases d'un système agricole et alimentaire pérenne et de mettre en place une gouvernance originale, inexistante actuellement sur ces sujets, en mettant en réseau et en fédérant l'ensemble des acteurs locaux.

Un plan d'action en cours d'élaboration est attendu pour début 2019. Déjà, la structuration de ce plan s'organise autour des thèmes suivants :

- L'éducation à l'alimentation, au « bien manger » qui est un enjeu transversal,
- La valorisation de l'image du territoire, ses atouts agricoles, sa gastronomie,
- Le développement des circuits de proximité et les liens « producteurs-consommateurs »,
- Le maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, d'une répartition équitable entre les acteurs et l'accompagnement de l'efficacité économique,
- L'encouragement des pratiques éco-responsables de production et de consommation.

CHIFFRES CLÉS

- Superficie agricole : 8 400 ha, soit 32% du territoire de Le Mans Métropole,
- 150 exploitants agricoles.

ZOOM

Parmi les actions phares, il convient de noter la création d'un pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine porté par l'Entreprise Publique Locale La Germinière à Rouillon, projet qui vise à consolider la filière du maraîchage et à développer l'approvisionnement local en restauration hors domicile (RHD). La finalité de ce de projet est double :

- créer une exploitation agricole « modèle », de taille moyenne (6 ha) capable de fournir en fruits et légumes les restaurants collectifs les plus importants du territoire, soit un enjeu de production d'environ 120 tonnes de légumes dès 2020,
- devenir un support de formation et d'expérimentation pour les maraîchers.

Contacts Presse : Laurence **Schausi - 02 43 47 38 81 // laurence.schausi@lemans.fr**

PLAN DE VÉGÉTALISATION

La qualité du cadre de vie et plus généralement de l'environnement urbain envoie aux résidents et aux visiteurs un signal fort, susceptible de contribuer au développement social et économique du territoire.

Réintroduire le végétal dans un environnement minéral permet d'améliorer la qualité paysagère et le ressenti de bien-être de la population. Il y a d'ailleurs une forte attente des administrés à propos de ce type de politique publique.

ENGAGEMENTS POUR RENFORCER LE RETOUR DU « VÉGÉTAL » EN VILLE

■ Un engagement en plusieurs phases avec des actions déjà mises en œuvre.
Même si un état des lieux et une analyse de la situation de notre ville doit être approfondi, nous considérons important d'engager certaines actions dès maintenant. Ont été créés de nouveaux parcs tels que le parc Monod, l'Ile aux Planches, le parc à fourrage, et le parc des Glonnières depuis 2001, et une reconquête de sites en friche (Vigne,Verger) a été engagée. L'engagement d'une gestion différenciée des espaces est un atout qu'il faut préserver.

L'absence d'utilisation des produits chimiques a été anticipée et engagée il y a plus de 5 ans. Le développement depuis plus de 10 ans de mode de gestion favorisant la réutilisation des déchets, et de végétaux se décline en particulier avec le broyage sur place et le paillage des massifs.

De nouvelles manifestations autour du végétal, à l'initiative des associations et soutenues par la ville ont vu le jour: « Entre Cours et Jardins », « la Fête à la Roseraie ». La ville a de son côté initié « Fleuriss'mans » et la Métropole a fortement renforcé les événements à l'Arche de la Nature.

Entre Cours et Jardins

■ La présence de l'arbre
Même si la ville du Mans a toujours veillé à préserver la présence de l'arbre en ville, en s'attachant à diversifier les essences en compatibilité avec le climat de notre région, nous faisons le constat que certaines zones de notre ville sont plus fortement minéralisées et qu'il convient de rechercher une amélioration de sa présence.
Pour appréhender l'ensemble de cette priorité, nous proposerons dès 2019 la création d'une « charte de l'arbre », associée à un programme plus complet sur « l'Arbre, un enjeu de qualité de vie pour les aménagements urbains ».

Le choix des futures essences d'arbres avec comme enjeu une part de ces arbres à coupes d'entretien régulière dirigée vers la production de bois à usage de production d'énergie.

■ Le bois dans les constructions
À titre d'exemple, l'école Simone Veil d'Allonnes : 74 m^3 de bois sur les murs, façades et bardages ont été mis en œuvre. Cela représente 137 tonnes de CO2 stockées (source Base carbone de l'ADEME : 1m^3 de bois issu de forêts bien gérées = 1.85 tonne de CO2 stockée).

■ La présence de végétaux en cœur de ville

- ➤ Prise en compte d'un besoin fortement exprimé par les habitants, notamment sur le cœur de ville, mais aussi dans le cadre des budgets participatifs.
- ➤ Renforcer la présence du végétal, sur les places et dans les rues, et créer des espaces de fraicheur.
- ➤ Favoriser l'expression de l'art.

Plus généralement, des engagements peuvent être pris sur plusieurs années les pistes d'actions suivantes :

Contacts Presse : Laurence **Schausi - 02 43 47 38 81 // laurence.schausi@lemans.fr**

L'eau, un facteur de bien-être et de fraicheur. Les bords de rivière doivent trouver une accessibilité renforcée. La gestion de l'eau par des aménagements favorisant l'infiltration, voire la récupération avec un usage directement dédié aux besoins liés au fleurissement.

L'utilisation des déchets de végétaux comme source de production d'énergie, mais aussi en poursuivant le développement du broyage et du paillage, utiles pour maintenir l'humidité aux pieds des massifs.

Jardin des Tanneries

La place du fleurissement en ville avec un choix de variétés compatibles à nos engagements d'économies d'eau.
Lancement d'un programme autour des projets de murs végétaux et de terrasses végétalisées (notamment sur les bâtiments publics).

Incitation des propriétaires pour un fleurissement à leur initiative, devant leur habitation.

Incitation des bailleurs par des appels à projets sur la végétalisation au sein de leur propriété d'espaces totalement imperméabilisés et non utilisés pour des besoins de voirie ou d'accès véhicules.

Proposition de mettre à disposition d'association ou de groupements d'habitants des espaces propriétés du domaine public « Ville ou Métropole » pour un usage de fleurissement ou jardinage.

Identifier les espaces végétalisés, les parcs et squares, les bords de rivières parcs des parcours de promenades ou randonnées, avec supports pédagogiques.

AXES DE TRAVAIL ET PISTES D'ACTIONS

Axe 1 : renforcer l'ornementation ponctuelle de l'espace public dans le cadre d'une démarche de développement durable.
Axe 2 : s'engager à plus long terme sur une démarche vertueuse.
Axe 3 : intégrer la présence de l'eau en ville.
Axe 4 : améliorer la convivialité du centre-ville.
Axe 5 : valoriser les espaces verts existants.
Axe 6 : mieux communiquer pour faire valoir la qualité de notre cadre de vie.